



Cowansville

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2024-083 RELATIF À UN PROJET PERMETTANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE BIFAMILIALE ISOLÉE SUR UNE PARTIE DU LOT 5 369 700 DU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE DES PIVOINES.

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 370-07-2024, le premier projet de résolution accordant la demande de PPCMOI numéro 2024-083, rue des Pivoines (lot 5 369 700 du cadastre du Québec).

Que ce projet de résolution vise à autoriser sous certaines conditions:

- La construction d'une habitation d'usage *Bifamiliale isolée H21* sur une partie du lot numéro 5 369 700 du cadastre du Québec, au bout de la rue des Pivoines, alors que la zone Raa-7 visée autorise les usages : *unifamiliale jumelée H12* et *habitation privée 2 chambres pour location H41*.

Que ce projet de résolution PPCMOI 2024-083 a pour but de permettre, sous certaines conditions, la réalisation d'un projet de construction dans la zone Raa-7, sur le lot numéro 5 369 700 du cadastre du Québec, malgré le fait que le projet déroge à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Que le secteur de la zone concernée par le projet de résolution PPCMOI 2024-083 est illustré au croquis suivant :



(Secteur de la rue des Pivoines)

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le mercredi, **17 juillet 2024 à 18h30** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le [projet](#) ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 9 juillet 2024.

L'assistant-greffier
Jean-Pascal Rousseau,